



# DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

## Sommaire

Pages 2

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire

Pages 3 à 14

Commission Statuts et Règlements

Pages 15 à 18

Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 19 à 25

Commission Organisation des Coupes Départementales

Pages 26 à 34

Commission Départementale Football d'Animation

Page 35 à 37

Commission Départementale Futsal

Pages 38 à 44

Commission CDIF

Page 45

Commission des Terrains & Installations Sportives

Page 46 à 64

Commission Départementale du Fair-Play et de l'Éthique

## AGENDA

## NOS EVENEMENTS DU MOIS DE JUIN

STADE DE COLIGNY - ARGENTEUIL  
**La Valdoisienne Cup**  
Viens jouer  
le 11 juin 2022

Le premier tournoi féminin organisé dans un quartier prioritaire de la ville

Licenciés et non licenciés  
Vallez votre inscription sur  
https://www.95foot.fr

11 juin 2022

val d'oise football 95  
EAGLES

**FINALES DES COUPES  
DU VAL-D'OISE**  
Crédit Mutuel

ÉDITION  
2022

18/19 juin 2022

DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL



4<sup>ème</sup> CÉRÉMONIE  
DES LAURÉATS  
DU FOOTBALL95

24 juin 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
28 JUIN 2022

N° 601 Édition du 17 JUIN 2022



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU DVOF

**MARDI 28 JUIN 2022 - 19H30**

Salle de réception « Gourman'Dit »  
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des Délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers
- Vérification du quorum pour l'AG ordinaire et extraordinaire

## - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

- ❖ Allocution du Président M. DELFORGE Claude
- ❖ Paroles aux invités
- ❖ Présentation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 19 novembre 2021, paru dans le Journal 95 Foot OFFICIEL et transmis sur les messageries officielles des Clubs  
**Vote**
- ❖ Présentation du budget prévisionnel saison 2022 - 2023 (*rapporteur : M. MOREIRA José*)  
**Vote**
- ❖ Informations générales

## - FERMETURE AG ORDINAIRE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE -

- ❖ Présentation des modifications règlementaires (*rapporteur M. BOISDENGHIEN Serge*)
- ❖ Présentation des modifications statutaires (*rapporteur M. BOISDENGHIEN Serge*)  
**Vote**
- ❖ Récompenses  
Remise des récompenses au titre de *l'opération « Bénévoles du Mois » 2022*  
Remise des médailles aux « *Présidents Méritants* » (10 ans d'ancienneté et plus)  
Remise récompense au Club Lauréat Départemental du *Challenge PEF*

Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

## - CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Fin de l'Assemblée et Cocktail



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

### REUNION DU 13 JUIN 2022

**Présents** : MM FAUGERON - BAILLIEZ – LETELLIER

**Assiste** : - M ATEMENGUE

**Excusés** : MM BROGNARA – ANDRIEU

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

### EVOcation

#### ARNOUVILLE USC

**Match n°23837557 du 21 MAI 2022 FUTSAL D2 A ARNOUVILLE USC 1 / ARGENTEUIL RC 1**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 ARNOUVILLE USC 1 (évocation)**

Demande d'évocation d'**ARNOUVILLE USC** sur le joueur **CISSE Idrissa licence 2308121668** susceptible d'être suspendu sur la rencontre citée ci-dessus.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **CISSE Idrissa licence 2308121668** du club **ARGENTEUIL RC** était suspendu pour 8 matches avec date d'effet le 30/05/2022,

Le joueur **CISSE Idrissa licence 2308121668** du club **ARGENTEUIL RC** n'était donc pas en état de suspension le 21/05/2022 et était qualifié pour participer au match cité ci-dessus.

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**

### RESERVE

#### GAFEPB

**Match n°23470899 du 05 JUIN 2022 ANCIENS D3 C GONESSE RC 12 / GAFEPB 11**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GAFEPB 11 (réserve)**

**1ère Réserve du club de GAFEPB 11** confirmée le 06 JUIN 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GONESSE RC 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve recevable sur la forme, mais irrecevable sur le fond,

En effet, l'équipe supérieure jouait le même jour.

**Match de référence : ANCIENS D3 C du 05/06/2022 ST BRICE FC 11 / GONESSE RC 11**

**2ème Réserve irrecevable** sur la forme, transformée en réclamation sur la confirmation de réserve.



Réclamation sur les cinq derniers matchs de championnats plus de 3 joueurs qui ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

En effet, Le règlement autorise 3 joueurs à participer à plus de 10 matchs dans les 5 derniers matchs de championnat.

Considérant qu'en l'espèce, les trois joueurs cités ci-dessous ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure,

Réclamation non fondée.

**BARTHELEMY Serisack** licence 2339989973 26 matches

**BESLI Attila** licence 2358041434 24 matches

**DOUMBYA Lassana** licence 2339975897 23 matches

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**

## RECLAMATION

### DEUIL ENGHIEU FC

**Match n°23497794 du 28 MAI 2022 U14 D3 B DEUIL ENGHIEU FC 2 / GARGES FCM 2**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € DEUIL ENGHIEU FC 2 (réclamation)**

Réclamation du club de **DEUIL ENGHIEU FC 2** reçue le 29 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GARGES FCM 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réclamation recevable sur la forme et sur le fond,

Considérant qu'en l'espèce, deux joueurs de l'équipe **GARGES FCM 2** cités ci-dessous ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

**SAIED Hedi** licence 2546875849

**DIABY Samkouba** licence 9603569155

**Match de référence : U14 D2 A du 21/05/2022 GARGES FCM 1 / ROISSY EN FRANCE US 1**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **GARGES FCM 2** pour la participation des joueurs **SAIED Hedi** licence 2546875849, **DIABY Samkouba** licence 9603569155 sur le match cité ci-dessus alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

**CREDIT : DEUIL ENGHIEU FC 2 : 43,50 €**

**DEBIT : GARGES FCM 2 : 53,50 €**

**GARGES FCM 2 : 0 BUT : -1 POINT**

**DEUIL ENGHIEU FC 2 : 0 BUT : 0 POINT**

## RESERVE

### ADAMOIS OL

**Match n°23471022 du 29 MAI 2022 ANCIENS D4 A ST PRIX ES 13 / ADAMOIS OL 11**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL (réserve)**

Réserve du club de **ADAMOIS OL 11** confirmée le 30 mai 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ST PRIX ES 13**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve recevable sur la forme irrecevable sur le fond,



Considérant qu'en l'espèce, aucun joueur de l'équipe de ST PRIX ES 13 n'a participé au dernier match des équipes supérieures alors que celles-ci ne jouaient pas ce jour ou le lendemain,

**Match de référence : ANCIENS D2 A du 22/05/2022 ST PRIX ES 11 / FOSSES US 11**

**Match de référence : ANCIENS D3 A du 25/05/2022 ST PRIX ES 12 / THILLAY ESM 12**

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**

## RECLAMATION

### COSMO TAVERNY

**Match n°24384455 du 26 MAI 2022 CVO VETERANS +45 ANS NEUVILLE SUR OISE AS 15 / COSMO TAVERNY 15**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY (réclamation)**

Réclamation irrecevable du club de **COSMO TAVERNY** faite au-delà des 48 heures.

**Match du 26/05/2022 et réclamation reçue le 31/05/2022.**

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

## RECLAMATION

### CORMEILLAIS ACS

**Match n°23497486 du 22 MAI 2022 U14 D2 A COSMO TAVERNY 2 / CORMEILLES ACS 1**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / CORMEILLES ACS 1 (réclamation)**

Réclamation irrecevable sur la forme, insuffisamment motivée

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**

## RECLAMATION

### FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

**Match n°23469392 du 05 JUIN 2022 CDM D1 MCA FC 5 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 6**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL (réclamation)**

Réclamation reçue le 06 juin 2022 sur l'inscription de joueur mutation sur la feuille de match des joueurs du club **MCA FC5**.

Considérant qu'en l'espèce, le club **MCA FC** est en 3ème année d'infraction au statut de l'arbitrage et ne peut inscrire aucun joueur mutation sur la feuille de match,

Réclamation recevable en la forme irrecevable sur le fond,

En effet, aucun joueur du club **MCA FC 5** inscrit sur la feuille de match cité ci-dessus n'a le cachet mutation sur sa licence.

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**



## RESERVE

### MONTMORENCY FC

**Match n°23467704 du 05 JUIN 2022 SENIORS D3 A CHAMPAGNE SFC 95 2 / MONTMORENCY FC 1**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / MONTMORENCY FC 1 (réserve)**

Réserve du club de **MONTMORENCY FC 1** reçue le 05 JUIN 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **CHAMPAGNE SFC 95 2** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Considérant qu'en l'espèce, quatre joueurs de l'équipe de CHAMPAGNE SFC 95 2 cités ci-dessous ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

**Match de référence : SENIORS D2 B du 01/06/2022 CHAMPAGNE SFC 95 1 / GONESSE RC 1**

**SAM Seydi licence 2545364376**  
**BOUZID Riad licence 2398054222**  
**KACAN Amine Yacine licence 9603443879**  
**TRAORE Yacouba licence 2328130710**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **CHAMPAGNE SFC 95 2** pour la participation des joueurs **SAM Seydi licence 2545364376, BOUZID Riad licence 2398054222, KACAN Amine Yacine licence 9603443879 et TRAORE Yacouba licence 2328130710** sur le match cité ci-dessus alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure et que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Pour en attribuer le gain à **MONTMORENCY FC 1**

**CREDIT : MONTMORENCY FC : 43,50 €**  
**DEBIT : CHAMPAGNE SFC 95 : 53,50 €**

**MONTMORENCY FC 1 3 BUTS : 3 POINTS**  
**CHAMPAGNE SFC 95 1 0 BUT : -1 POINT**

## RECLAMATION

### FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

**Match n°23470761 du 29 MAI 2022 ANCIENS D3 B MONTMAGNY S 12 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 11**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL (réclamation)**

Réclamation irrecevable sur la forme n'est pas signée et formulée par le capitaine.

En effet, l'article 30.2 dispose que « les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres Seniors par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes (compétitions U 18 et U 18 F incluses) par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou par le dirigeant licencié responsable »,

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**

## RECLAMATION

### BRUYERES BERNES USM

**Match n°23470627 du 29 MAI 2022 ANCIENS D3 A BRUYERES BERNES USM 11 / DOMONT FC 11**



## **FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / BRUYERES BERNES USM 11 (réclamation)**

Réclamation du club de **BRUYERES BERNES USM** sur l'inscription sur la feuille de match d'un dirigeant suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le dirigeant **BEN MILOUD Lotfi licence 2378047332** du club de **DOMONT FC** est suspendu pour 4 matches date d'effet le 15/05/2022,

Considérant que le dirigeant **BEN MILOUD Lotfi licence 2378047332** inscrit sur la feuille du match cité ci-dessus était en état de suspension,

La perte par pénalité d'un match à la suite de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant passe obligatoirement par la formulation de **réserves d'avant match**, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF.

**Amende de 100€ au club de DOMONT FC 11 pour inscription d'un licencié suspendu.**

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**

## **TOURNOI ST PRIX ES**

**Homologation du tournoi du 25 JUIN 2022 U8 U9.**

**Tournoi homologué**

**Participation : 20€**

## **TOURNOI VIARMES ASNIERES OL**

**Homologation du tournoi du 19 JUIN 2022 U14 U16.**

**Tournoi homologué**

**Participation : 20€**

**Homologation du tournoi du 25 JUIN 2022 VETERANS.**

**Tournoi homologué**

**Participation : 10€**

**Homologation du tournoi du 26 JUIN 2022 U18.**

**Tournoi homologué**

**Participation : 10€**

## **RECTIFICATION FRAIS DE DOSSIER PV DU 30 MAI 2022**

**Match n°23489253 du 15 MAI 2022 U18 D2 A OSNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 2**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CERGY PONTOISE (évocation)**

**Le club de OSNY FC 1** a répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de **CERGY PONTOISE FC** sur l'éventuelle suspension des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** du club d'**OSNY FC**, demande d'évocation recevable et fondée.

Considérant qu'en l'espèce, les joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** du club de **OSNY FC 1** inscrit sur la feuille de match et ont participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était en état de suspension pour un match ferme, date d'effet de la suspension le **11/04/2022** pour **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **18/04/2022**. **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318**,

La commission donne match perdu par pénalité au club de **OSNY FC 1** pour l'inscription et la participation des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** qui étaient en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **CERGY PONTOISE FC 2**.



AMENDE : 200€ (OSNY FC 1) pour inscription sur la feuille de match de deux licenciés suspendus.

CREDIT : CERGY PONTOISE FC 2 : 43,50 €  
DEBIT : OSNY FC 1 : 53,50 €

OSNY FC 1 : 0 BUT : -1 POINT  
CERGY PONTOISE FC 2 : 3 BUTS : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme aux joueurs DOS SANTOS Flavio licence 2547544731 et SANBE Abdoulaye licence 2546332318 date effet le 06/06/2022.

## VIARMES ASNIERES OL

Match n°23470711 du 22 MAI 2022 ANCIENS D3 B MARLY LA VILLE ES 12 / VIARMES ASNIERES OL 11

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VIARMES ASNIERES OL (réclamation)**

## AUVERS ENNERY FC 11

Match n°23470888 du 22 MAI 2022 ANCIENS D3 C GONESSE RC 12 / AUVERS ENNERY FC 11

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AUVERS ENNERY FC (réserve)**

## BEZONS USO

Match n°23470209 du 22 MAI 2022 ANCIENS D1 BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY 12

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO (réserve)**

## BEZONS USO

Match n°23470209 du 22 MAI 2022 ANCIENS D1 BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY 12

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO (réclamation)**

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

## CHAMPIONNAT

### Anciens D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 26 MAI. 2022

Sarcelles AAS 12	Courdimanche AS 11	Les deux clubs responsables
------------------	--------------------	-----------------------------

**Sarcelles AAS 12 : 100€ AMENDE**  
**Courdimanche AS 11 : 1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U12-U13 (Serie 1) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022





Auvers Ennery FC 1	Montsoul Baillet US 1	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------------	-----------------------------

Auvers Ennery FC 1 : 1 AVERTISSEMENT  
Montsoul Baillet US 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Ermont AS 5	Garges FCM 4	Les deux clubs responsables
-------------	--------------	-----------------------------

Ermont AS 5 : 100€ AMENDE  
Garges FCM 4 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Bezons USO 1	Ent. Ecoen Bouffémont 1	Les deux clubs responsables
--------------	-------------------------	-----------------------------

Bezons USO 1 : 100€ AMENDE  
Ent Ecoen Bouffémont 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 1	St Leu 95 FC 1	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE  
St Leu 95 FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 2	St Leu 95 FC 2	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 2 : 100€ AMENDE  
St Leu 95 FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 3	St Leu 95 FC 3	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 3 : 100€ AMENDE  
St Leu 95 FC 3 : 1 AVERTISSEMENT



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 4	St Leu 95 FC 4	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 4 : 100€ AMENDE  
St Leu 95 FC 4 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule E

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 1	Entente SSG 2	Eaubonne CSM 1 responsable
----------------	---------------	----------------------------

Eaubonne CSM 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule F

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 2	Entente SSG 3	Eaubonne CSM 2 responsable
----------------	---------------	----------------------------

Eaubonne CSM 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Attainville Futsal Club 2	Sannois Futsal Club 1	Les deux clubs responsables
---------------------------	-----------------------	-----------------------------

Attainville Futsal Club 2 : 100€ AMENDE  
Sannois Futsal Club 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Ermont AS 4	Garges FCM 3	Les deux clubs responsables
-------------	--------------	-----------------------------

Ermont AS 4 : 100€ AMENDE  
Garges FCM 3 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule G

Journée du 28 MAI. 2022



Eaubonne CSM 3	Entente SSG 4	Eaubonne CSM 3 responsable
----------------	---------------	----------------------------

**Eaubonne CSM 3 : 1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule H

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 4	Puiseux Louvres 95 1	Eaubonne CSM 4 responsable
----------------	----------------------	----------------------------

**Eaubonne CSM 4 : 1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U

Journée du 28 MAI. 2022

Attainville Futsal Club 1	Garges Djibson 1	Les deux clubs responsables
---------------------------	------------------	-----------------------------

**Attainville Futsal Club 1 2 : 1 AVERTISSEMENT**

**Garges Djibson 1 : 1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 29 MAI. 2022

Ent. Courdimanche Menucourt 15	Viarmes Asnières OL 15	Les deux clubs responsables
--------------------------------	------------------------	-----------------------------

**Ent. Courdimanche Menucourt 15 : 1 AVERTISSEMENT**

**Viarmes Asnières OL 15 : 1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule C

Journée du 29 MAI. 2022

Vexin AS 15	Thillay ESM 15	Les deux clubs responsables
-------------	----------------	-----------------------------

**Vexin AS 15 : 100€ AMENDE**

**Thillay ESM 15 : 1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 29 MAI. 2022

Pecq US Le 25	Ent. St Prix GAFEPB 25	Les deux clubs responsables
---------------	------------------------	-----------------------------

**Pecq US Le 25 : 100€ AMENDE**

**Ent. St Prix GAFEPB 25 : 1 AVERTISSEMENT**



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 29 MAI. 2022

St Leu 95 FC 25	Cormeillais ACS 25	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------------	-----------------------------

St Leu 95 FC 25 : 100€ AMENDE  
Cormeillais ACS 25 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 29 MAI. 2022

Montigny OL 1	Villiers Le Bel FC 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------------	-----------------------------

Montigny OL 1 : 1 AVERTISSEMENT  
Villiers Le Bel FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 29 MAI. 2022

Bezons USO 2	Auvers Ennery FC 1	Les deux clubs responsables
--------------	--------------------	-----------------------------

Bezons USO 2 : 1 AVERTISSEMENT  
Auvers Ennery FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Seniors Féminines D1 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 04 JUIN. 2022

Goussainville FC 1	Gonesse RC 1	Les deux clubs responsables
--------------------	--------------	-----------------------------

Goussainville FC 1 : 1 AVERTISSEMENT  
Gonesse RC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Seniors D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 05 JUIN. 2022

Vexin AS 1	Cormeillais ACS 2	Les deux clubs responsables
------------	-------------------	-----------------------------

Vexin AS 1 : 1 AVERTISSEMENT  
Cormeillais ACS 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Seniors D4 / Phase Unique / Poule A



Journée du 05 JUIN. 2022

Puiseux Louvres 95 2	Vexin AS 2	Les deux clubs responsables
----------------------	------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 2 : 1 AVERTISSEMENT  
Vexin AS 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 05 JUIN. 2022

Gonesse RC 15	Ent. Courdimanche Menucourt 15	Les deux clubs responsables
---------------	--------------------------------	-----------------------------

Gonesse RC 15 : 100€ AMENDE  
Ent. Courdimanche Menucourt 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Anciens D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 05 JUIN. 2022

Franconville FC 12	Vauréal FCM 11	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Franconville FC 12 : 100€ AMENDE  
Vauréal FCM 11 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 05 JUIN. 2022

Pecq US Le 25	Eragny FC 25	Pecq US Le 25 responsable
---------------	--------------	---------------------------

Pecq US Le 25 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 16 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 05 JUIN. 2022

St Prix ES 1	Vexin AS 1	Les deux clubs responsables
--------------	------------	-----------------------------

St Prix ES 1 : 1 AVERTISSEMENT  
Vexin AS 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 05 JUIN. 2022

Ent. Ecoeu Bouffémont 2	Montigny OL 1	Les deux clubs responsables
-------------------------	---------------	-----------------------------

Ent. Ecoeu Bouffémont 2 : 1 AVERTISSEMENT  
Montigny OL 1 : 1 AVERTISSEMENT



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 07 JUIN 2022**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

### Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Attainville Futsal Club 2	Persanaise CFJ 2	RETRAIT AMENDE
---------------------------	------------------	----------------

Attainville Futsal Club 2 : RETRAIT AMENDE  
Persanaise CFJ 2 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

À la suite du mail du 10 JUIN 2022 du club PUISEUX LOUVRES :

### U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 1	Cergy Pontoise FC 8	RETRAIT AMENDE
----------------------	---------------------	----------------

Puiseux Louvres 95 1 : RETRAIT AMENDE  
Cergy Pontoise FC 8 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 2	Cergy Pontoise FC 9	RETRAIT AMENDE
----------------------	---------------------	----------------

Puiseux Louvres 95 2 : RETRAIT AMENDE  
Cergy Pontoise FC 9 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 4	Cergy Pontoise FC 11	RETRAIT AMENDE
----------------------	----------------------	----------------

Puiseux Louvres 95 4 : RETRAIT AMENDE  
Cergy Pontoise FC 11 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

### RÉUNION DU 14 JUIN 2022

**Présents** : Mme Sylvestre - MM. Pézière - Sénécal –Traon

**Assiste** : M. Podan-Mavounzy

**Excusés** : - M. N'Diaye - Sabaté

### **INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)**

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### **RAPPEL**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

### **ATTENTION :**

**ART. 10.2 du RS du DVOF** Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

### **APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LPIFF**

**Forfait Général** : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

**Montigny OL U18 D2 Poule B**

**Montigny OL 16 D3 Poule B**

**Vexin AS U16 D2 Poule B**

**VEXIN AS Seniors D3 Poule C**

**SAINT PRIX ES U16 D3 Poule B**

**PUISEUX LOUVRES FC Seniors D4 Poule A**



## COURRIER CLUBS

### THILLAY

#### U16 D3/A

Suite erreur administrative, la Commission confirme les 3 forfaits de votre équipe dont :

Le 12/09/21

Match n° 23491169

Le 26/09/21

Match n° 23491175

Le 10/10/21

Match n° 23491180

Ce qui implique le forfait général de cette équipe à la date du 10/10/2021.

La commission applique le retrait des points et buts de toutes les rencontres concernant l'équipe U16 du THILLAY

**Voir Art. 23.4 et 23.5 du RS du DVOF**

### EMMB

Courriel du 10/06/2022

Nécessaire a été fait

## CONFIRMATION DE RESULTAT

### GOUSSAINVILLE FC

U16 D1

Match n°23490630 du 05/06/2022

#### GOUSSAINVILLE FC 1 / FRANCONVILLE FC 1

FRANCONVILLE FC 1    Opt    2buts

GOUSSAINVILLE FC 1    3pts    8buts

## 1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

### MONTIGNY OL

Anciens D4 Poule B

Match n°23471161 du 05/06/2022

#### MONTIGNY OL 12 / ACADEMIE F. ERMONT 11

### FRANCONVILLE FC

Anciens D3 Poule C

Match n°23470900 du 05/06/2022

#### FRANCONVILLE FC 12 / VAUREAL FCM 11

### GOUSSAINVILLE FC

Seniors Féminines D1

Match n°23734747 du 05/06/2022

#### GOUSSAINVILLE FC 1 / GONESSE RC 1

### COURDIMANCHE AS

Challenge Edmond Raulet

Match n°24173723 du 23/05/2022

#### COURDIMANCHE AS 1 / MUN. GONESSE 1





## 2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

### **VEXIN AS**

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°23469916 du 29/5/2022

**VEXIN AS 15 / THILLAY ESM 15**

### **MONTIGNY OL**

Anciens D4 Poule B

Match n°23471151 du 15/05/2022

**MONTIGNY OL 12 / VAUREAL FCM 12**

## MATCH PERDU PAR PENALITE APRES 2 APPELS

### **MONTMAGNY SPORTS / SAINT LEU FC 95**

U14 D4 poule C

Match n°23885951 du 14/05/2022

**MONTMAGNY SPORTS 1 / SAINT LEU FC 95 3**

Match perdu aux 2 équipes :

**MONTMAGNY SPORTS : Amende 52€**

**SAINT LEU 95 FC 3 : Amende 52€**

## MATCHES NEUTRALISES

Anciens D2 Poule A

Match n°23470352 du 08/05/2022 du 08/05/2022 reporté au 26/05/2022

**GARGES FCM 11 / MGNV EN VEXIN FC 11**

La Commission décide : **match neutralisé**

Anciens D3 Poule C

Match n°23470857 du 26/05/2022

**SARCELLES AAS 12 / COURDIMANCHE AS 11**

La Commission décide : **match neutralisé**

Seniors Féminines

Match n°234734658 du 15/01/2022

**HERBLAY FC 2 / BEZONS USO 1**

La Commission décide : **match neutralisé**

U14 D4 Poule B

Match n°23885752 du 11/12/2021

**ENT. BOISSY CHARS ARRONVILLE CORMEILLAIS 1 / BEAUCHAMP AS 2**

La Commission décide : **match neutralisé**



## 2EME FORFAIT AVEC AMENDE

### VAUREAL FCM

U18 D3 Poule B

Match n°23786819 du 05/06/2022

**BEZONS USO 2 / VAUREAL FCM 2**

**VAUREAL FCM 2** Amende: 27.50€

VAUREAL FCM 2	-1pt	0but
BEZONS USO 2	3pts	5buts

## 3EME FORFAIT AVEC AMENDE

### THILLAY ESM

U16 D3 Poule A

Match n°23491180 du 10/10/2021

**LE THILLAY / RC ARGENTEUIL 3**

**LE THILLAY** Amende: 33.50€

LE THILLAY	-1pt	0but
RC ARGENTEUIL 3	3pts	5buts

## FORFAIT GENERAL

### THILLAY ESM

U16 D3 Poule A

**LE THILLAY** Amende : 57.00€

**Secrétaire de Séance**  
Mr SENEAL

**Président de Séance**  
Mme SYLVESTRE



## COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 14 JUIN 2022

**Présents** : M Lacour – Maillet – Lalotte – Mme Cyprien - N'Diaye

**Excusé** : M Moukrim

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

**Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.**

### COURRIER

**Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.**

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH  
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## **ATTENTION**

### **HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)**

- **14 ans (U14) 15H00**
- **16 ans (U16) 14H30**
- **18 ans (U18) 14H30**
- **Seniors 14H30**
- **Seniors CDM 09H30**
- **Anciens /dimanche matin 09H30**
- 
- **Féminines U15F U18F 15H00**
- **Et SENIORS**

### **HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)**

- **14 ans (U14) 13H00**
- **16 ans (U16) 12H30**
- **18 ans (U18) 12H30**
- **Seniors 12H00**

## **INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

### **RAPPEL**

**Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.**



## ORGANISATION DES FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL

### Ordre des rencontres du Samedi 18 Juin 2022

- 1 . U18 – 13h00
- 2 . SENIORS FEMININES – 14h00
- 3 . U15 FEMININES - 15H30
- 4 . U18 FEMININES - 16H45
5. SENIORS COUTELIER – 18H00

**ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envois.**

## ORGANISATION DES FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL

### Ordre des rencontres du Dimanche 19 Juin 2022

- 1 . + 45 ANS – 9h00
- 2 . ANCIENS – 9h30
- 3 . + 55 ANS - 11H15
- 4 . CDM - 12H30
5. U16 – 14H00
6. U14 – 17H

**ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envois.**



## LISTE DES VAINQUEURS DES FINALES DU 26 ET 28 MAI 2022

*COUPE DU COMITE  
JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2*

**VAINQUEUR**

**ST LEU 95 FC 2**

*COUPE DU COMITE ANCIENS*

**VAINQUEUR**

**GROSLAY FC 12**

*COUPE DU COMITE 14 ANS*

**VAINQUEUR**

**SAINT OÛEN L'AUMÔNE AS 2**

*COUPE DU COMITE 16 ANS*

**VAINQUEUR**

**RC ARGENTEUIL 2**

*COUPE DU COMITE FUTSAL*

**VAINQUEUR**

**MARCOUVILLE CITY CP 3**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL FUTSAL*

**VAINQUEUR**

**ATTAINVILLE FUTSAL**



**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS  
CHALLENGE ANDRE COUTELIER**

**FINALE DU 18 JUIN 2022 A 18H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ST OUEN L'AUMONE AS 1	GOUSSAINVILLE FC 1

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 14H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS	OSNY FC

**OSNY FC**

**Mail**

Nous avons bien reçu votre courrier malheureusement nous ne pouvons déplacer ou reprogrammer une finale. De plus, en cas de forfait avisé ou non lors d'une phase de finale l'amende imputée est de 400€.

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS**

**FINALE DU 18 JUIN 2022 A 13H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ARGENTEUIL RC	ST LEU 95 FC

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 14H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ARGENTEUIL RC	CERGY PONTOISE FC

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14  
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 17H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS	ST LEU 95 FC



**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS FEMININES**

**FINALE DU 18 JUIN 2022 A 16H45**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS 2	ERAGNY FC

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 15 ANS FEMININES**

**FINALE DU 18 JUIN 2022 A 15H30**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS	ERAGNY FC

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 45 ANS**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 9H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	NEUVILLE SUR OISE AS 15	MONTSOULT BAILLET US 15

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 55 ANS**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 11H15**

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS 25	VIARMES ASNIERES OL 25

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 9H30**

Match	CLUB	CLUB
1	HERBLAY SUR SEINE FC	SARCELLES AAS





**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM**

**FINALE DU 19 JUIN 2022 A 12H30**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	CORMEILLAIS ACS 5	GARGES FCM 5

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL LUNDI SOIR  
CHALLENGE AUGUSTE FAVA**

**FINALE DU 20 JUIN 2022 A 20H00**

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ERMONT AS	PUISEUX LOUVRES 95 FC

Animateur de séance : M Maillet  
Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 13 JUIN 2022

**Présents** : MM Jasemin - Le Nagard - Sénécal

**Assistent** : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

**Excusées** : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

### RAPPEL

**Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.**

**En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur [footclub.fr](http://footclub.fr).**

**La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.**

---

**La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.**

---

***ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.***



## ***Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs***

**Nous vous rappelons qu'à partir du mois de mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :**

- **U7**
- **U9**
- **U7F**
- **U9F**
- **Futsal U7**
- **Futsal U9**

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

**Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :**

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-outil/>



## COURRIERS DES CLUBS

**ARGENTEUIL FC** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes u9 le 11-06.

**ARGENTEUIL RC** : Mail du 10 06 22

Pris note de la modification de terrain pour le plateau U8 du 11-06.

**BEAUMONT-MOURS ENT** : Mail du 07 06 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir les plateaux U8 et U9 le 11-06.

**BEAUMONT-MOURS ENT** : Mail du 07 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur les plateaux U8 et U9 du 11-06.

**BEAUMONT-MOURS ENT** : Mail du 07 06 22

Pris note de votre absence à la JND du 11-06.

**BELLOY ST MARTIN ASC** : Mail du 11 06 22

Pris note de l'impossibilité d'enregistrer les feuilles du plateau du 11-06.

**BEZONS USO** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'engagement de 5 équipes à la JND du 18-06.

**CHAUMONTEL-LUZ AS** : Mail du 13 06 22

Pris note de l'envoi des feuilles de plateau U9 du 11-06.

**CERGY-PONTOISE FC** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'annulation du plateau U9 du 11-06

Pris note de l'absence de vos équipes U8 à Cormeilles et Deuil le 11-06.

**CORMEILLAIS ACS** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'engagement de 5 équipes à la JND du 18-06.

**COURDIMANCHE AS** : Mail du 08 06 22

Pris note du forfait sur le plateau U8 du 11/06/2022 à Argenteuil

**COURDIMANCHE AS** : Mail du 09 06 22

Pris note de l'engagement de 3 équipes à la JND du 18-06.

**DEUIL-ENGHIEN FC** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'engagement de 2 équipes à la JND du 18-06.

**ECLAIR DE PUISEUX** : Mail du 08 06 22

Pris note de l'absence de votre équipe U9 à Fontenay en Paris le 11-06.

**FONTENAY EN PARISIS FC** : Mail du 10 06 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U9 le 11-06.

**FRETTOISE** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur les plateaux U8 et U9 du 11-06.

**GARGES FCM** : Mail du 08 06 22

Pris note de l'engagement de 7 équipes à la JND du 18-06.

**MONTMORENCY FC** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'annulation du plateau U9 du 11-06

Pris note de l'absence de vos équipes U8 à Bouffémont le 11-06.

**PERSAN US** : Mail du 08 06 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U9 le 11-06.

**PONTOISIENNE JS** : Mail du 07 06 22

Pris note de l'engagement de 6 équipes à la JND du 18-06.

**PUISEUX-LOUVRES FC** : Mail du 08 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes U8 à Beaumont-Mours le 11-06.

**ST LEU FC** : Mail du 07 06 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U8 le 11-06.

Pris note de l'absence de vos équipes U9 à Cergy-Pontoise le 11-06.

Pris note de l'engagement de 4 équipes à la JND du 18-06.

**SARCELLES AAS** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes U9 à MONTMAGNY FC le 11-06.

**SURVILLIERS AV** : Mail du 10 06 22

Pris note de votre absence à la JND du 11-06.

**THILLAY ESM** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes U8 à Beaumont-Mours le 11-06.

**VAUREAL FCM** : Mail du 10 06 22

Pris note de votre absence à la JND du 11-06.

**VAUREAL FCM** : Mail du 10 06 22

Pris note de l'envoi de la feuille de présence demandée.

**VEXIN AS** : Mail du 08 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes U8 à Argenteuil RC le 11-06.

**VEXIN AS** : Mail du 10 06 22

Pris note de votre déplacement à Pierrelaye pour le plateau U8 le 14 05 22.

Pris note que le plateau avait été déplacé à Jouy le Moutier et que le DVOF ne vous avait prévenu du changement.

**VIARMES ASNIERES OL** : Mail du 07 06 22

Pris note de l'absence de vos équipes U8 à GARGES FCM le 11-06.

Pris note de l'absence de vos équipes U9 à PERSAN US le 11-06.

**VIARMES ASNIERES OL** : Mail du 02 06 22

Pris note de votre courrier de contestation d'amende pour forfait en critérium U11 du 28/05/2022

**VIARMES ASNIERES OL** : Mail du 02 06 22

Pris note de votre courrier concernant les 2e appels de feuille de match critérium U11 du 21/05/2022

\*

## JND du 18 JUIN 2022 - Cergy

Cette année, le District du Val-d'Oise de Football est heureux de vous accueillir :

au Stade S. Keita, Avenue de la plaine des sports  
95000 Cergy\*  
le samedi 18 juin 2022  
9h30-12h30 et 14h00-17h00

\* (A15, sortie 11 direction Cergy St Christophe ; suivre Decathlon)

Suite aux différentes inscriptions dans FAL et celles reçues ultérieurement par la commission, vous trouverez ci-dessous la liste des clubs avec le nombre d'équipes engagées pour la JND du 18 Juin 2022 :

Nous rappelons que la participation à la JND2022 est obligatoire et fait partie intégrante du calendrier de la FFF.





RDV 9h30		Répartition : 1 équipe = 4 à 6 joueurs maxi
Code club	Nom équipe	Nb d'équipes Matin
511000	A. S. ERAGNY F. C.	10
560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4
551444	ARGENTEUIL F.C.	2
510501	AUVERS ENNERY F.C.	3
500611	BEAUCHAMP A.S.	5
518657	BOISSY L' AILLERIE ET.SP.	2
551988	CERGY PONTOISE F.C.	3
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	5
545913	COURDIMANCHE A.S.	3
580487	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	4
580489	F.C. HERBLAY SUR SEINE	7
500578	FRANCONVILLE F.C.	9
515375	FRETTOISE E.S.	1
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	6
500686	MAGNY EN VEXIN F.C.	2
519616	MARLY LA VILLE E.S.	4
527755	MENUCOURT A.S.	5
519844	OSNY F.C.	4
560812	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5
550783	PONTOISIENNE J.S.	6
518652	PRESLES U.S.L. FOOTBALL	1
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3
517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	6
549968	ST LEU 95 F.C.	4
518488	ST OUEN L'AUMONE A.S.	8
550638	U. S. PERSAN 03	3
563529	VEXIN A.S.	2
500681	VIARMES ASNIERES OL.	6



RDV 14h00		Répartition : 1 équipe = 4 à 6 joueurs maxi
Code club	Nom équipe	Nb d'équipes Après-midi
540630	ADAMOIS O.	4
522689	ARNOUVILLE F. A.S.	5
529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C.	1
530279	BEZONS U. SECTION OM.	5
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	4
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	3
549561	DEUIL ENGHIEU F.C.	2
513926	DOMONT F.C.	3
519039	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	5
528672	ECOUEU F.C.	4
551390	ERMONT AM. S.	5
500712	EZANVILLE ECOUEU U.S.	1
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	2
550582	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4
542402	FOSSES F. U.	2
510506	GONESSE R.C.	2
581364	GOUSSAINVILLE F.C.	4
523266	GROSLAY F.C.	2
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3
517377	MONTMAGNY S.	2
546116	MONTMORENCY F.C.	5
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.	1
530273	PARMAIN A.C.	1
511509	ROISSY EN FRANCE U.S.	1
500695	SARCELLES A.A.S.	8
509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	5
527269	ST BRICE F.C.	3
507986	ST PRIX E.S.	3
524020	VEMARS ST WITZ F.C.	3

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U12/U13

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 24369200 – 24369291 & 24369336 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poules A – C & D – contre ENT. ECOUEU-BOUFFEMONT 1 – 3 & 4

**CERGY-PONTOISE FC** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 24369340 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D contre VAUREAL FCM 4

**EAUBONNE CSM** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 24369382 – 24369428 - 24373430 & 24374197 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poules A – B – C & D – contre ENTENTE SSG 2 – 3 - 4 & 5





## 2ème APPEL FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U10/U11

**SARCELLES AAS** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24383486 du 21 05 22 – critérium U10/U11 Avenir Poule A contre VIARMES ASNIERES OL 2

**SARCELLES AAS** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24383499 du 28 05 22 – critérium U10/U11 Avenir Poule A contre ST OUEN AS 2

**ARGENTEUIL RC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24383487 du 21 05 22 – critérium U10/U11 Avenir Poule A contre CERGY PONTOISE FC 2

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24364765 du 28 05 22 – critérium U10/U11 – série 2 Poule B contre LE THILLAY ESM 2

**ARGENTEUIL FC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24364900 & 24364945 du 28 05 22 – critérium U10/U11 – série 3 Poule A & B contre VIARMES ASNIERES OL 3 & 4

**ST OUEN AS** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24364901 - 24364946 & 24364991 du 28 05 22 – critérium U10/U11 série 3 Poule A – B & C contre EZANVILLE USL 1 – 2 & 3

### CRITERIUM U12/U13

**AUVERS-ENNERY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24367525 du 21 05 22 – critérium U12/U13 Série 1 Poule A contre MONTSOULT-BAILLET US 1

**NEUVILLE AS** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24367853 & 24367887 du 21 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule E & F – contre ADAMOIS OL 1 & 2

### ANNULATION D'AMENDES

**VIARMES ASNIERES OL** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n°24364990 du 28 05 22 - critérium U10/U11- série 2 poule C contre ARGENTEUIL FC 3  
**Annulation Amende: 10€**

### AMENDES

#### CRITERIUM U12/U13

**ERMONT AmS** : Non réception feuilles de match après 2 réclamations, matchs n° 24371376 & 24367718 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule A & B – contre ENT. BEAUMONT-MOURS 1 & 2  
**Amende : 2 x 10€ = 20€**

**ST OUEN AS** : Non réception feuilles de match après 2 réclamations, matchs n° 24367763 & 24367808 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule C & D – contre ARGENTEUIL FC 4 & 5  
**Amende : 2 x 10€ = 20€**

**MONTIGNY OL** : Non réception feuilles de match après 2 réclamations, matchs n° 24367767 & 24367812 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule C & D – contre FOSSES FU 1 & 2  
**Amende : 2 x 10€ = 20€**

**VEIXIN AS** : Non réception feuilles de match après 2 réclamations, matchs n° 24367851 & 24367885 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule E & F – contre CHAMPAGNE SFC 1 & 2  
**Amende : 2 x 10€ = 20€**



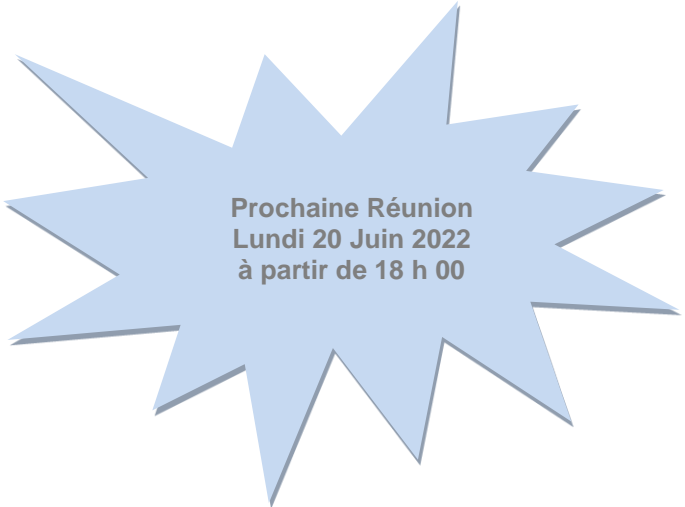
**ERAGNY AS** : Non réception feuille de match après 2 réclamations, match n° 24371378 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule A – contre THILLAY ESM 1  
**Amende : 10€**

**CORMEILLAIS ACS** : Non réception feuille de match après 2 réclamations, match n° 24368043 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 3 Poule A – contre ERMONT AmS 1  
**Amende : 10€**

**ENTENTE MMB** : Non réception feuille de match après 2 réclamations, match n° 24369368 – 24369414 & 21373416 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule E – F & G – contre BEAUCHAMP AS 1 – 2 & 3  
**Amende : 3 x 10€ = 30€**

## RAPPEL PROCHAIN EVENEMENT

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022  
Stade Salif Keita à CERGY PONTOISE



Prochaine Réunion  
Lundi 20 Juin 2022  
à partir de 18 h 00



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

### RÉUNION RESTREINTE DU 15 JUIN 2022

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### **INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF**

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

#### COMMUNIQUÉ

#### **POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F**

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

#### **PORT DES PROTÈGE-TIBIAS**

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

#### **FEUILLE DE MATCH (FMI)**

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**Ermont Ams** : Mail du 10-06-22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U11 et U13 contre Attainville Futsal C pour les rencontres du 11-06-22.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 09-06-22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U13 et U16 contre Attainville Futsal C pour les rencontres du 12-06-22.

## ENGAGEMENT SAISON 2022 / 2023

Le Dossier d'engagement de vos équipes pour la saison 2022 / 2023 est à remplir directement en ligne sur le site Extranet de la LPIFF. **Date Limite d'engagement : Le 31 Mai 2022.**

## FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

### CRITÉRIUM U11

**Match n° 24370487** : Ermont Ams 1 / Attainville Futsal C2 **du 11-06-22**

Forfait avisé de l'équipe de Ermont Ams

Attainville Futsal C2 : 5 Buts

Ermont Ams 1 : 0 But

### CRITÉRIUM U13

**Match n° 24482432** : Attainville Futsal C1 / Ermont Ams 1 **du 11-06-22**

Forfait avisé de l'équipe de Ermont Ams 1

Attainville Futsal C1 : 5 Buts

Ermont Ams 1 : 0 But

**Match n° 24482433** : Sportifs de Garges 1 / Attainville Futsal C1 **du 12-06-22**

Forfait avisé de l'équipe de Sportifs de Garges 1

Attainville Futsal C1 : 5 Buts

Sportifs de Garges 1 : 0 But

### CRITÉRIUM U16

**Match n° 24482433** : Attainville Futsal C1 / Sportifs de Garges 1 **du 11-06-22**

Forfait avisé de l'équipe de Sportifs de Garges 1

Attainville Futsal C1 : 5 Buts

Sportifs de Garges 1 : 0 But

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM FUTSAL U13

**Match n° 24482431** : Argenteuil Fc 1 / Garges Djibson Asc 1 du 11-06-22



## **DÉCISION COMMISSION FAIR-PLAY DU 08-06-22**

**Sous réserve des procédures en cours**

### **CHAMPIONNAT FUTSAL D1**

**EAUBONNE Csm 1** : 21 points de malus au Challenge Fair-Play : **1 point de pénalité** au classement général

### **CHAMPIONNAT FUTSAL D2**

**RC ARGENTEUIL 1** : 20 points de malus au Challenge Fair-Play : **1 point de pénalité** au classement général

Prochaine réunion  
**Lundi 20-06-21 à 18H30**



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 14 JUIN 2022

**Présent** : MM. Plassart - Lacour

**Assistent** : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**3.9.0.0.**

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement**

### CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
11/06/22	Criterium Futsal U16 / Phase 1 / Poule U	Attainville Futsal C 1 - Sportifs De Garges 1
	Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Ermont A.S. 1 - Attainville Futsal C 2
	Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U	Argenteuil Fc 1 - Garges Djibson 1
	Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U	Attainville Futsal C 1 - Ermont A.S. 1
12/06/22	Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U	Sportifs De Garges 1 - Attainville Futsal C 2

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**  
**Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter**  
**La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :



Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

### **Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

### **FMI – RAPPELS IMPORTANTS**

La FMI est disponible sur le store Google **VERSION 3.9.0.0** Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

**Bonne saison à vous**

**Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)**

**LIRE LA SUITE**

## **FMI**

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

### **EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE**

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

### **Mode opératoire**

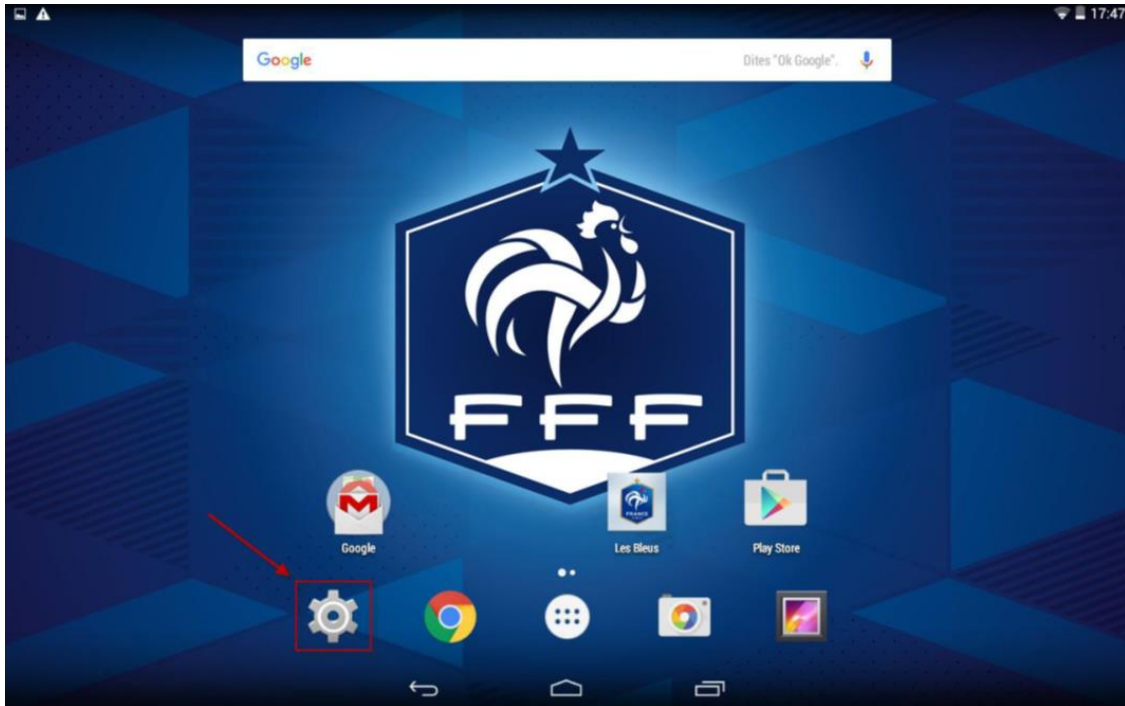
#### **PREREQUIS**

**1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.**

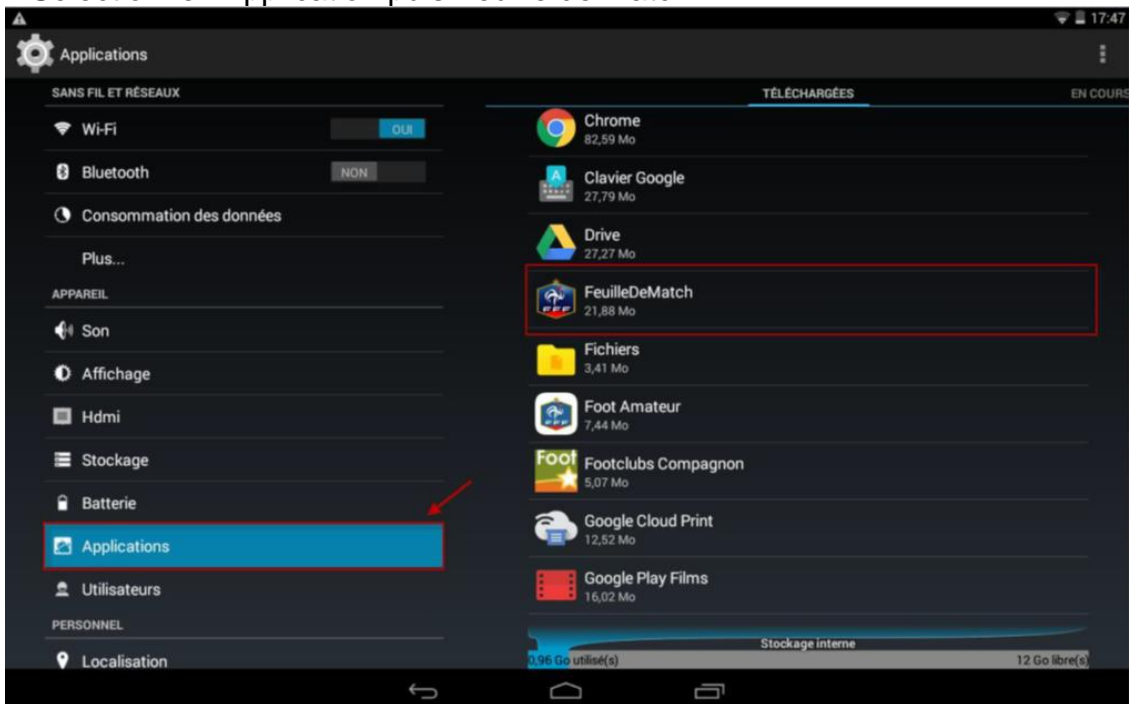
**2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».**

**3-Fermer l'application**

- Allez dans paramètres de la tablette.**

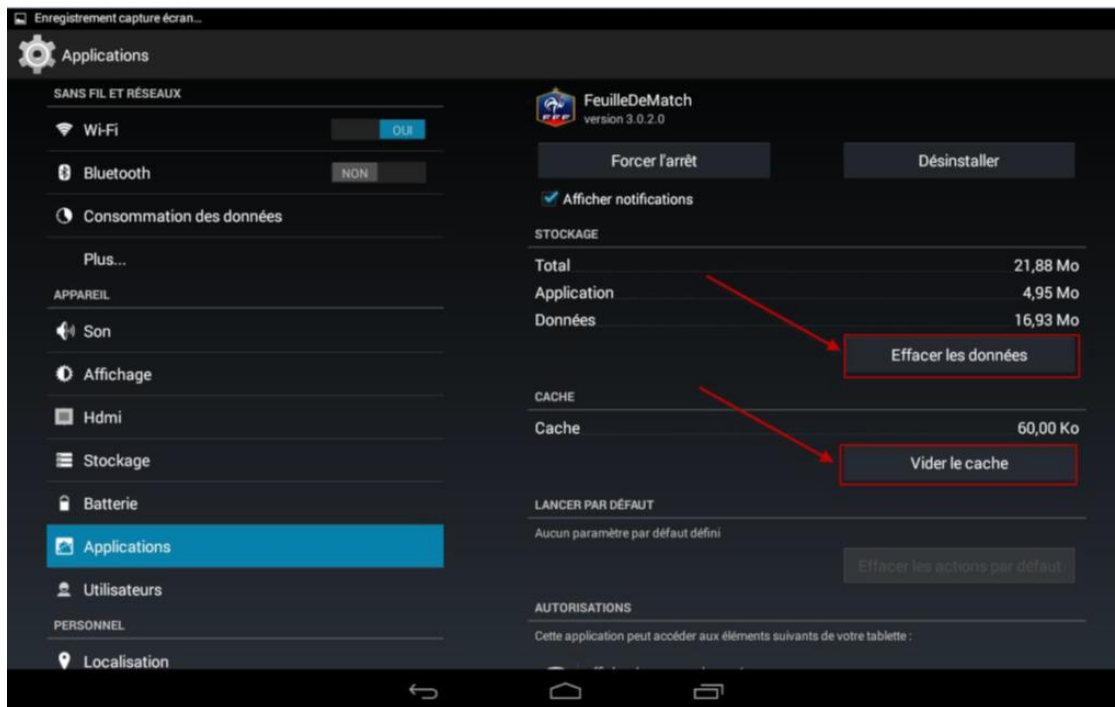


☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☐ Effacer les données et vider le cache

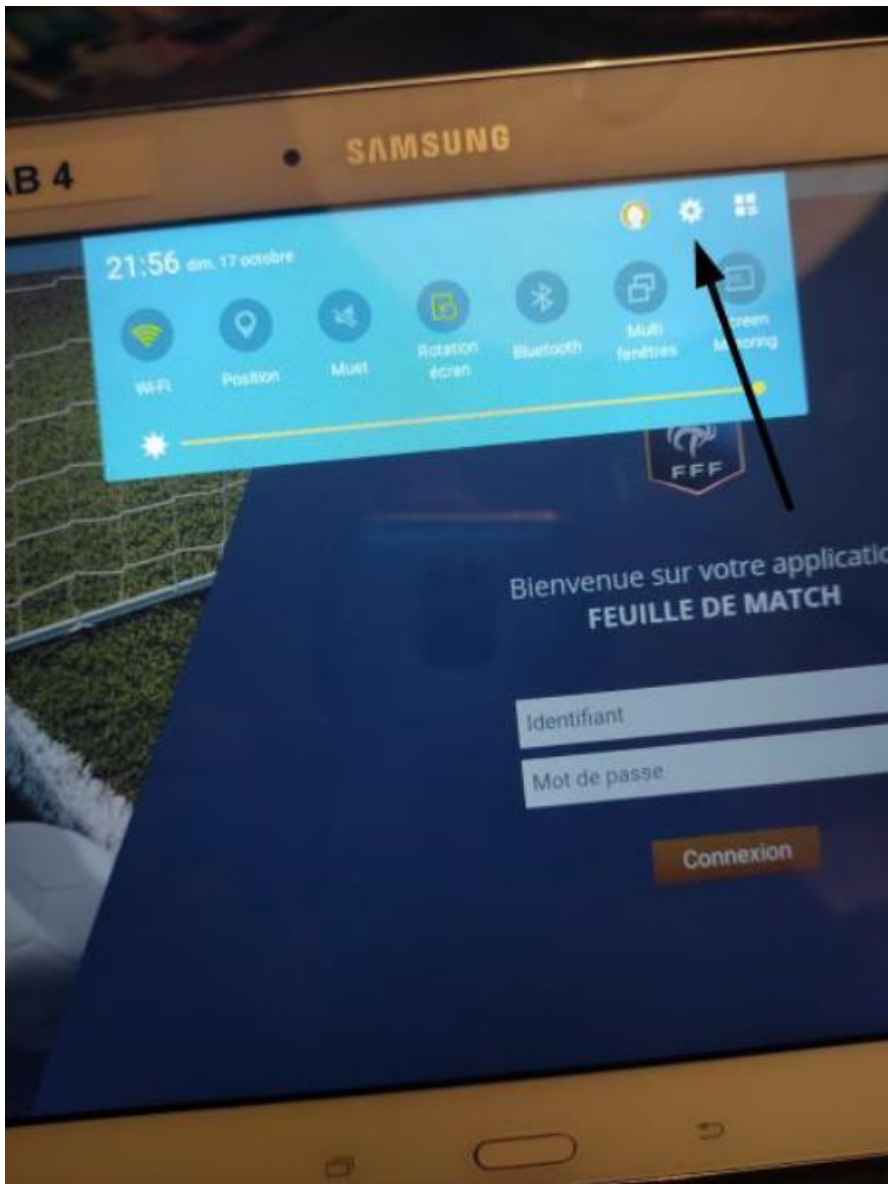




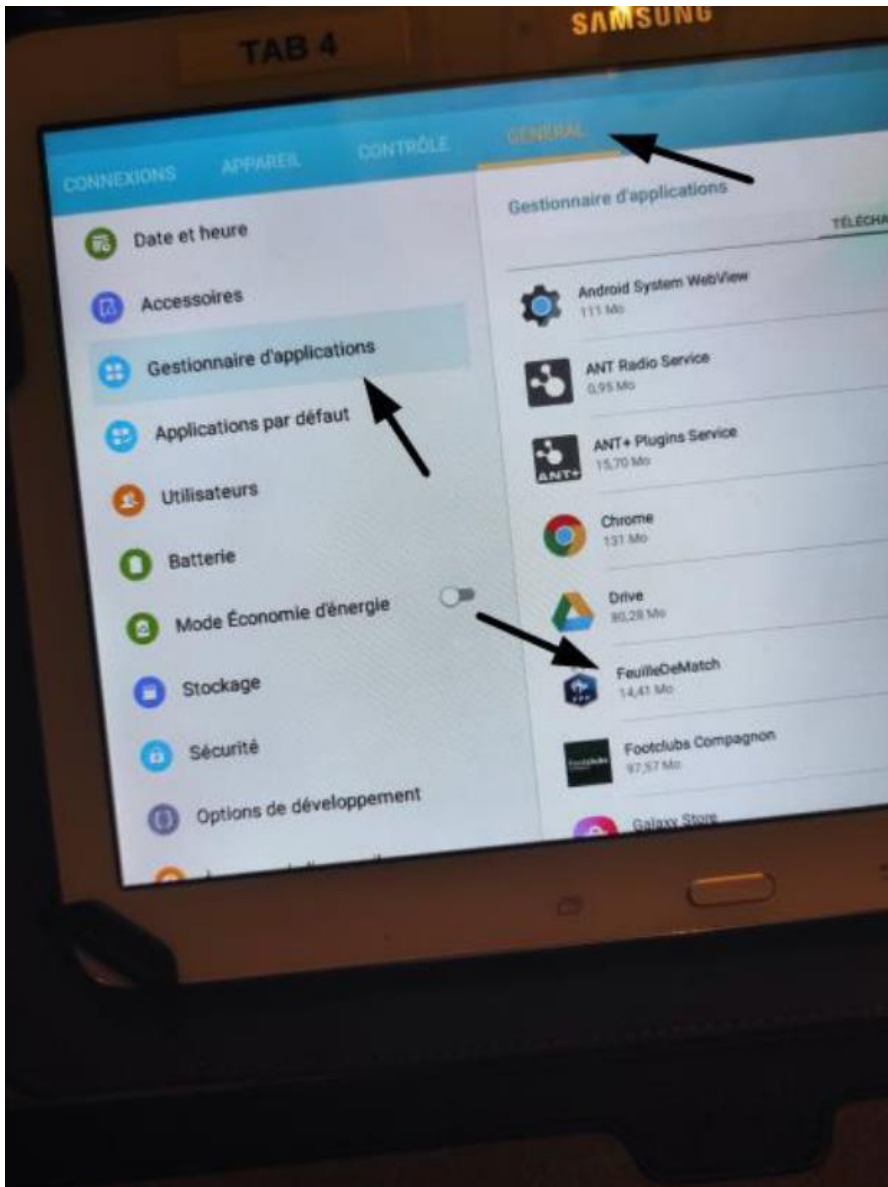
- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

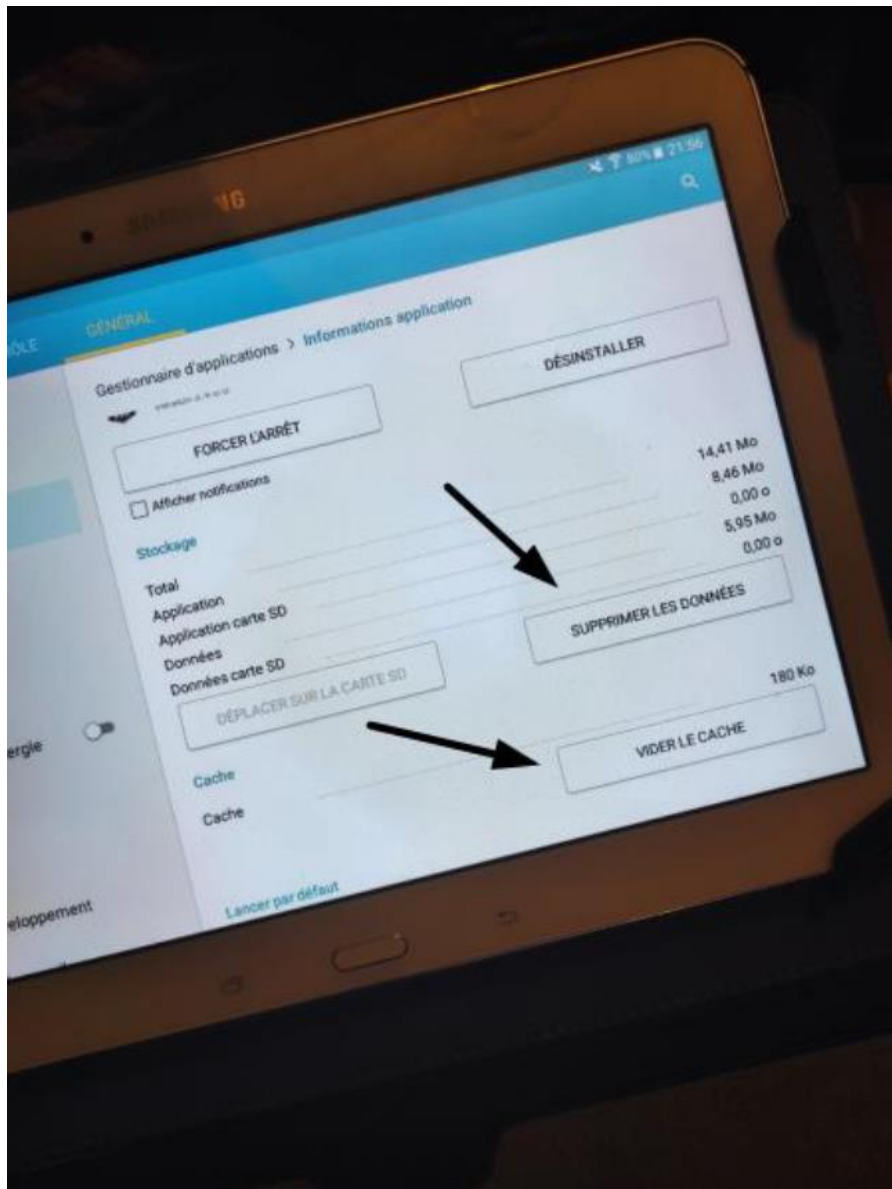
- Allez dans paramètres de la tablette.



- Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



- Supprimer les données et Vider le cache



**Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes !**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 14 JUIN 2022

**Présents** : MM. Febvay - Plassart - Da Mata – Chuppé - Lacour.

**Assite** : M. Letellier (Comité).

**Excusés** : MM. Andrieu - Brognara

### À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.

## FORMATION

**Formation des commissaires aux outils informatiques.**  
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

## RAPPEL

**Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.**

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 8 juin 2022

**Présent :** Isabelle ESCROIGNARD, Laurent COKGUL  
**A distance :**  
**Assiste :** José DIAZ  
**Excusés :** Martine GONTARZYCK, Guy BLONDEAU, Guy PINCEMIN, Rudy FOURMANN

### INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

### COMMUNIQUE

#### CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2021/2022

Où trouver le règlement des challenges « Fair-play » ?

⇒ Site du DVOF : »

⇒ Documents ⇒ Règlements ⇒ Challenge du Fair-play ⇒ Challenge du Fair-play du 17/07/2019

#### CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2



## OPÉRATION « CARTON VERT »

La Commission Fair-play & Ethique prend en charge le suivi de l'opération « **Carton Vert** ».

Ce dispositif permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements. Il est mis en application sur les rencontres du **championnat U14 / D1 sur la saison 2021/ 2022**.

L'information, et le matériel nécessaire va être transmis aux clubs concernés dans les prochains jours, sachant que le matériel transmis la saison dernière n'a pas dû être utilisé totalement. Les commissaires de la commission Fair-Play & Ethique se présenteront lors des rencontres U14/D1 pour rappeler l'importance de cette action.

Nous rappelons que **le club recevant à la charge de mettre en place l'opération**, ainsi que celle de **transmettre la fiche d'observation au DVOF- Commission Fair-play & Etique** (par mail ou par courrier). Ces fiches permettront à la commission de suivre l'opération et de mettre à l'honneur les actions les plus significatives.

La F.F.F. est attentive à la mise en place de cette opération, et devrait accorder une dotation aux récipiendaires.

**Merci aux clubs pour leur implication dans cette opération aux fortes valeurs éducatives.**

Pour toute question, merci de les adresser par voie officielle à la destination de la Commission Fair-play & Ethique.

## AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

**La demande** devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

*Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play*

## AFFECTATION DES POINTS DE MALUS (au 22/02/2022)

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

### ADAMOIS O.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23467222 du 10 Avril 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième



avertissement avec circonstances aggravantes, comportement injurieux, lors du match N° 23489012 du 1 Mai 2022

#### **ARGENTEUIL F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Tentative de brutalité envers un spectateur en dehors de la rencontre, lors du match N° 23490601 du 10 Avril 2022

#### **AUVERS ENNERY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu envers adversaire, lors du match N° 23468443 du 1 Mai 2022

#### **RACING CLUB D'ARGENTEUIL**

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23734725 du 9 Avril 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23489032 du 15 Mai 2022

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Comportement antisportif + propos grossiers pendant la rencontre envers officiel, lors du match N° 23497387 du 14 Mai 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Comportement menaçant sur joueur avec circonstances aggravantes, menace de mort, lors du match N° 23837605 du 28 Avril 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Propos grossiers et injurieux envers officiel, abus d'influence en tant qu'arbitre, lors du match N° 23837605 du 28 Avril 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Propos déplacé sur officiel après match, lors du match N° 23837605 du 28 Avril 2022

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23497797 du 28 Mai 2022

#### **ARNOUVILLE F. A.S.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel, lors du match N° 23491258 du 3 Avril 2022

#### **ARRONVILLE F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23468443 du 1 Mai 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité pendant une action de jeu envers adversaire, lors du match N° 23468443 du 1 Mai 2022





L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu envers adversaire, lors du match N° 23468443 du 1 Mai 2022

#### **BEZONS U. SECTION OM.**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité et propos injurieux envers joueur pendant la rencontre, lors du match N° 23497581 du 13 Mars 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur pendant la rencontre, lors du match N° 23497581 du 13 Mars 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Propos injurieux envers un joueur, lors du match N° 23497581 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23786807 du 15 Mai 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Propos grossier et injurieux envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23786762 du 17 Avril 2022

#### **BOUFFEMONT A.C.F.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Comportement injurieux et grossier envers officiel avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23468466 du 3 Avril 2022

#### **CORMEILLAIS A.C.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23497084 du 24 Avril 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Tenir des propos grossiers et injurieux envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23491267 du 24 Avril 2022

#### **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23497474 du 9 Avril 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Propos grossier envers officiel, lors du match N° 23497474 du 9 Avril 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Comportement excessif d'un éducateur envers un officiel après le match, lors du match N° 23489030 du 15 Mai 2021

#### **ECOUEEN F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23786901 du 15 Mai 2022



L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23491137 du 22 Mai 2022

#### **ENT. BEAUMONT MOURS**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23468580 du 26 Mai 2022

#### **ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23885214 du 9 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : acte de brutalité à l'encontre d'un joueur en dehors de la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23468315 du 13 Mars 2022

#### **ERMONT AM. S.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers officiel, lors du match N° 23489025 du 10 Avril 2022

#### **A.S. ERAGNY F.C.**

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers officiel, lors du match N° 23469358 du 10 Avril 2022

#### **FONTENAY EN PARISIS FC**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur, lors du match N° 23467672 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Comportement excessif pendant la rencontre envers adversaire, lors du match N° 23468608 du 24 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 Mai 2022 pour le motif : Propos injurieux envers un officiel, lors du match N° 23467658 du 27 Mars 2022

#### **FOSES F. U.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Propos grossier et injurieux sur officiel, lors du match N° 23491398 du 24 Avril 2022

#### **FRANCONVILLE F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23491265 du 10 Avril 2022



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467230 du 24 Avril 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 Mai 2022 pour le motif : Bousculade sur officiel avec circonstances aggravantes pour tentative de brutalité répétée, lors du match N° 23786697 du 20 Mars 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Faute grossière sur joueur et propos blessant sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23490620 du 15 Mai 2022

#### **GARGES LES GONESSE F.C.M.**

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : comportement grossier et injurieux sur officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 23734609 du 30 Avril 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Propos grossiers et injurieux sur office pendant la rencontre, lors du match N° 23497483 du 21 Mai 2022

#### **GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Coup sur adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 23679645 du 24 Avril 2022

#### **LES SPORTIFS DE GARGES**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23679645 du 24 Avril 2022

#### **GONESSE R.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 Mai 2022 pour le motif : Comportement grossier à l'encontre de l'arbitre en dehors de la rencontre en tant qu'éducateur, lors du match N° 23467222 du 10 Avril 2022

#### **GOUSSAINVILLE F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 Avril 2022 pour le motif : Propos injurieux envers un officiel, lors du match N° 23480594 du 3 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 2347082 du 24 Avril 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : Propos injurieux et menaçants à l'encontre d'un officiel, propos injurieux et menaçant à l'encontre d'un joueur avec circonstances aggravantes et menace de mort, lors du match N° 23490594 du 3 Avril 2022

#### **GROSLAY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur avec circonstance aggravantes, lors du match N° 23467032 du 10 Avril 2022



L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement blessant envers officiel, lors du match N° 23885215 du 9 Avril 2022

#### **F.C. HERBLAY SUR SEINE**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur pendant la rencontre, lors du match N° 23497581 du 13 Mars 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers adversaire, lors du match N° 23497583 du 16 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23497090 du 8 Mai 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 Mai 2022 pour le motif : Comportement blessant envers officiel après la rencontre, lors du match N° 23497090 du 8 Mai 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Comportement grossier, injurieux et insultant sur officiels pendant la rencontre, lors du match N° 23497114 du 29 Mai 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23497114 du 29 Mai 2022

#### **JOUY LE MOUTIER F.C.**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23470475 du 24 Avril 2022

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Faute grossière avec circonstances aggravantes et comportement excessif, lors du match N° 23497795 du 28 Mai 2022

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Faute grossière avec circonstances aggravantes et comportement excessif, lors du match N° 23497795 du 28 Mai 2022

#### **MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95**

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur, lors du match N° 23469380 du 14 Mai 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur, lors du match N° 23469380 du 14 Mai 2022

#### **MARLY LA VILLE E.S.**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 Avril 2022 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant envers adversaire, lors du match N° 23497583 du 16 Avril 2022



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 Mai 2022 pour le motif : Tentative d'acte de brutalité et propos injurieux envers officiel, lors du match N° 23467027 du 3 Avril 2022

#### **MENUCOURT A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 Avril 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23467235 du 17 Avril 2022

#### **MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23497088 du 24 Avril 2022

#### **MONTMORENCY F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Récidive d'avertissement avec circonstances aggravantes, propos blessant envers officiel, lors du match N° 23857415 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467677 du 24 Avril 2022

#### **NEUVILLE S/OISE A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23468613 du 8 Mai 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

#### **OSNY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467042 du 24 Avril 2022

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23470488 du 15 Mai 2022

#### **PARMAIN A.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossiers injurieux et menaçant sur officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 23468590 du 27 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Inscription d'un délégué non présent sur le matcha, lors du match N° 23468590 du 27 Mars 2022

#### **U. S. PERSAN 03**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 Avril 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement et comportement déplacé envers officiel, lors du match N° 23491556 du 17 Avril 2022



L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23497616 du 28 Mai 2022

#### **PIERRELAYE FOOTBALL CLUB**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur, lors du match N° 23468603 du 10 Avril 2022

#### **PONTOISIENNE J.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 23468315 du 13 Mars 2022

#### **PUISEUX LOUVRES 95 F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23467829 du 22 Mai 2022

#### **ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23468359 du 29 Mai 2022

#### **ST BRICE F.C.**

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Coup de pied sur adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 23469367 du 24 Avril 2022

#### **ST OUEN L'AUMONE A.S.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23885214 du 9 Avril 2022



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23467044 du 24 Avril 2022

#### **ST PRIX E.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 23467209 du 27 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 23467209 du 27 Mars 2022

#### **SANNOIS ST GRATIEN ENT.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers officiel, lors du match N° 23497030 du 20 Mars 2022

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17 Mai 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23497385 du 14 Mai 2022

#### **SARCELLES A.A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers dirigeant avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23467936 du 10 Avril 2022

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Propos grossier envers joueur, lors du match N° 23885809 du 9 Avril 2022

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26 Avril 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23491005 du 24 Avril 2022

#### **SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité avec circonstances aggravantes, comportement déplacé et excessif sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 23467068 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement excessif et grossier sur officiel, lors du match N° 23467068 du 10 Avril 2022

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 Mai 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23490991 du 22 Mai 2022

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23491025 du 29 Mai 2022

#### **THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 Mai 2022 pour le motif : Comportement blessant



à l'encontre d'un officiel assistant au cours de la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23467912 du 13 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3 Mai 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 23467912 du 13 Mars 2022

#### **VAUREAL F. C. M.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur avec circonstance aggravantes, lors du match N° 23467032 du 10 Avril 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux en tant qu'arbitre assistant sur officiel, lors du match N° 23497590 du 26 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 Mai 2022 pour le motif : Coup de tête (volontaire) sur joueur, acte de brutalité à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 23786806 du 10 Avril 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 Mai 2022 pour le motif : Comportement grossier sur joueur et sur officiel avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23467060 du 29 Mai 2022

#### **FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 Mai 2022 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers officiel, lors du match N° 23497608 du 14 Mai 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 Mai 2022 pour le motif : Propos grossiers et injurieux envers officiel, lors du match N° 23497608 du 14 Mai 2022

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 Mai 2022 pour le motif : Propos grossiers et injurieux envers officiel, lors du match N° 23497608 du 14 Mai 2022

### **COURRIERS DES CLUBS**

#### **Club: A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE**

**Votre courriel du 30 mars 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **CDM D1**  
 Matches du 13/03/2022 et du 20/03/2022

#### **Club: MARLY LA VILLE E.S.**

**Votre courriel du 13 avril 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **SENIORS F D1**  
 Matches du 16/10/2021 et du 23/10/2021

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**





Equipe concernée : **SENIORS F D1**  
Matches du 06/11/2021 et du 20/11/2021

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **SENIORS F D1**  
Matches du 11/12/2021 et du 15/01/2022

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **SENIORS F D1**  
Matches du 29/01/2022 et du 05/02/2022

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **SENIORS F D1**  
Matches du 26/03/2022 et du 09/04/2022

⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **U16 D3 - D**  
Feuille du Match du 23/11/2021 manquante

⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **U16 D3 - D**  
Match du 23/01/2022 sans arbitre officiel

#### Club: **ECOUEEN F.C.**

**Votre courriel du 18 avril 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **U14 D4 - C**  
Matches du 04/12/2021 et du 11/12/2021

#### Club: **GONESSE R.C.**

**Votre courriel du 19 avril 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **U18 D2 - A**  
Matches du 03/04/2022 et du 10/04/2022

#### Club: **MENUCOURT A.S.**

**Votre courriel du 21 avril 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **SENIORS D3 - B**  
Matches du 13/02/2022 et du 13/03/2022

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **SENIORS D3 - B**  
Matches du 20/03/2022 et du 27/03/2022

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **U18 D2 - A**  
Matches du 21/11/2021 et du 05/12/2021

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**

Equipe concernée : **U14 D3 - B**  
Matches du 29/01/2022 et du 05/02/2022

#### Club: **SFC CHAMPAGNE 95**

**Votre courriel du 2 mai 2022**



Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D4 - C**  
 Matches du 27 03 2022 et du 09 04 2022

#### Club: **ST LEU 95 F.C.**

**Votre courriel du 4 mai 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **SENIORS D1**  
 Matches du 20/03/2022 et du 27/03/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U18 D2 - B**  
 Matches du 03/04/2022 et du 10/04/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - B**  
 Matches du 02/04/2022 et du 09/04/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **ANCIENS D1**  
 Matches du 03/04/2022 et du 10/04/2022

#### Club : **ECOUEEN F.C.**

**Votre courriel du 20 mai 2022**

EN ATTENTE RETOUR SECRETARIAT

#### Club : **GONESSE R.C.**

**Votre courriel du 21 mai 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **SENIORS D3 - B**  
 Matches du 10/04/2022 et du 24/04/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D2 - A**  
 Matches du 09/04/2022 et du 14/05/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D4 - C**  
 Matches du 09/04/2022 et du 14/05/2022

#### Club : **CORMELLAIS ACS**

**Votre courriel du 30 mai 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **SENIORS D1**  
 Matches du 15/05/2022 et du 29/05/2022

**Club: A.S. ERAGNY F.C.****Votre courriel du 1 juin 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **SENIORS D2 - A**  
Matches du 24/04/2022 et du 03/05/2022

**Club : R.C. ARGENTEUIL****Votre courriel du 7 juin 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **FUTSAL - A**  
Matches du 17/01/2022 et du 27/01/2022
- ⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **FUTSAL - A**  
Matches du 04/11/2021 et du 21/11/2021  
Manque feuille de match du 21/11/2021
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **FUTSAL - A**  
Matches du 14/03/2022 et du 24/03/2022
- ⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **FUTSAL - A**  
Matches du 07/04/2022 et du 23/04/2022  
Match du 23/04/2022 non joué

**Club : OSNY F.C.****Votre courrier du 7 juin 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U14 D1**  
Matches du 02/10/2021 et du 09/10/2021
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concerné **U14 D3 - C**  
Matches du 12/02/2022 et du 12/03/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U 14 D3 – C**  
Matches du 19/03/2022 et du 02/04/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U16 – D1**  
Matches du 07/11/2021 et du 21/11/2021
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U16 – D1**  
Matches du 16/01/2022 et du 06/02/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U16 – D3 - E**  
Matches du 21/11/2021 et du 23/01/2022
- ⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**



Equipe concernée **ANCIENS D2 - B**  
Matches du 05/12/2021 et du 12/12/2021

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **ANCIENS D2 - B**  
Matches du 20/03/2022 et du 27/03/2022

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **SENIORS D2 - B**  
Matches du 15/05/2022 et du 29/05/2022

#### Club : GONESSE R.C.

Votre courriel du 8 juin 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **CDM D2 B**  
Matches du 27/03/2022 et du 22/05/2022

#### Club : S.F.C. CHAMPAGNE

Votre courriel du 8 juin 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **SENIORS D3 - A**  
Matches du 22/05/2022 et du 29/05/2022  
Photocopie des feuilles de match inexploitable

⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U16 D3 - B**  
Matches du 08/05/2022 et du 15/05/2022  
Photocopie des feuilles de match inexploitable

⇒ Après vérification la commission **n'accorde pas les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **U16 D3 - B**  
Matches du 29/05/2022 et du 05/06/2022  
Photocopie des feuilles de match inexploitable

#### Club : MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95.

Votre courriel du 8 juin 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **CDM D1**  
Matches du 26/09/2021 et du 10/10/2021

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée **CDM D1**  
Matches du 29/05/2022 et du 05/06/2022

**Prochaine réunion de la commission : 29 JUIN 2022**



# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 202/2022

## SENIORS - DIMANCHE APRES-MIDI & SENIORS FEMININES

### TOTAL des POINTS de MALUS / BONUS

#### Arrêté au 8 juin 2022



M : MALUS - B : BONUS

SENIORS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	2	-	2
ST LEU 95 F.C.	7	- 2	5
ST BRICE F.C.	7	-	7
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	8	-	8
ECOUEU F.C.	8	-	8
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	9	-	9
CORMEILLAIS A.C.S.	20	- 2	18
GROSLAY F.C.	22	-	22
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	26	-	26
U. S. PERSAN 03	31	-	31
GOUSSAINVILLE F.C.	44	-	44
F.C. HERBLAY SUR SEINE	47	-	47

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL	M	B	TOTAL
MARLY LA VILLE E.S.	1	10	- 9
GONESSE R.C.	-	6	- 6
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
ENTENTE MMB	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
R.C. ARGENTEUIL	3	-	3
BEZONS U. SECTION OM.	3	-	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	5	-	5
F.C. HERBLAY SUR SEINE	11	-	11
FOSSSES F.U.	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	1	- 2	- 1
AUVERS ENNERY F.C.	-	-	-
VILLIERS LE BEL J.S.	-	-	-
R. F. C. ARGENTEUIL	1	-	1
DEUIL ENGHEN F.C.	1	-	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	-	2
F.C. HERBLAY SUR SEINE	6	-	6
GROSLAY F.C.	9	-	9
VAUREAL F. C. M.	12	-	12
OSNY F.C.	14	- 2	12
ST OUEN L'AUMONE A.S.	13	-	13
GARGES LES GONESSE F.C.M.	22	-	22
MARLY LA VILLE E.S.	25	-	25

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	-	-	-
ADAMOIS O.	1	-	1
S. F. C. CHAMPAGNE 95	1	-	1
ROISSY EN FRANCE U.S.	1	-	1
FRANCONVILLE F.C.	4	-	4
BEZONS U. SECTION OM.	6	-	6
JOUY LE MOUTIER F.C.	12	-	12
ST PRIX E.S.	17	-	17
MENUCOURT A.S.	18	-	18
EZANVILLE ECOUEU U.S.	20	-	20
GONESSE R.C.	22	-	22
DOMONT F.C.	F	F	F

Notre partenaire FAIR - PLAY



EKINSPOORT

F : équipe forfait général

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ECOUEU F.C.	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
U. S. PERSAN 03	-	-	-
BEZONS U. SECTION OM.	2	-	2
GOUSSAINVILLE F.C.	5	-	5
ROISSY EN FRANCE U.S.	8	-	8
MONTMORENCY F.C.	12	-	12
FONTENAY EN PARISIS FC	15	-	15
MONTMAGNY S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MENUCOURT A.S.	1	4	- 3
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
ST LEU 95 F.C.	2	-	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	-	4
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	5	-	5
VAUREAL F. C. M.	5	-	5
ARGENTEUIL F.C.	5	-	5
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	7	-	7
ARNOUVILLE F. A.S.	11	-	11
<b>GONESSE R.C.</b>	<b>56</b>	<b>- 2</b>	<b>54</b>
FRETTOISE E.S.	F	F	F
PRESLES U.S.L. FOOTBALL	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	1	4	- 3
CORMEILLAIS A.C.S.	1	-	1
EZANVILLE ECOUEU U.S.	1	-	1
FOSSSES F. U.	1	-	1
DEUIL ENGHEN F.C.	2	-	2
VEXIN A.S.	6	-	6
ARRONVILLE F.C.	7	-	7
A. S. ERAGNY F. C.	8	-	8
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	9	-	9
SARCELLES A.A.S.	13	-	13
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	25	-	25

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
PRESLES U.S.L. FOOTBALL	-	- 2	- 2
EAUBONNE CSM	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	4	-	4
ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.	6	-	6
PARMAIN A.C.	8	-	8
DOMONT F.C.	13	-	13
<b>PONTOISIENNE J.S.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
<b>ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>23</b>
<b>PUISEUX LOUVRES 95 F.C.</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLES	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
VIARMES ASNIERES OL.	-	-	-
ECOUEU F.C.	1	-	1
BEAUCHAMP A.S.	3	-	3
PIERRELAJE FOOTBALL CLUB	4	-	4
ARNOUVILLE F. A.S.	7	-	7
AUVERS ENNERY F.C.	10	-	10
BOUFFEMONT A.C.F.	14	-	14
ARRONVILLE F.C.	21	-	21
ERAGNY FC	F	F	F
MONTMAGNY FC	F	F	F
SARCELLES JEUNE ESPOIR	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLES	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	3	-	3
NEUVILLE S/OISE A.S.	4	-	4
MONTMORENCY F.C.	4	-	4
BEAUCHAMP A.S.	5	-	5
FOSSSES F. U.	7	-	7
ENT. BEAUMONT MOURS	8	-	8
PARMAIN AC	15	-	15
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	18	-	18
<b>FONTENAY EN PARISIS FC</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>31</b>
<b>PIERRELAJE FOOTBALL CLUB</b>	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>97</b>
ERMONT AM. S.	F	F	F



Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux



# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2021/2022

## JEUNES U18

### TOTAL des POINTS MALUS /BONUS

Arrêté au 8 juin 2022



M : MALUS - B : BONUS

U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ERMONT AM. S.	-	-	-
R.C. ARGENTEUIL	2	-	2
U. S. PERSAN 03	3	-	3
SARCELLES A.A.S.	3	-	3
ARGENTEUIL F.C.	3	-	3
FRANCONVILLE F.C.	4	-	4
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	5	-	5
BEZONS U. SECTION OM.	5	-	5
ADAMOIS O.	7	-	7
<b>CORMEILLAIS A.C.S.</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>28</b>

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	-	1
GROSLAY F.C.	1	-	1
GONESSE R.C.	4	2	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	-	4
MENUCOURT A.S.	14	2	12
ST PRIX E.S.	19	-	19
<b>OSNY F.C.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
MONTMAGNY S.	-	-	-
PARMAIN AC	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
<b>FRANCONVILLE F.C.</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>28</b>
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F
VEIXIN A.S.	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST LEU 95 F.C.	-	- 2	- 2
A. S. ERAGNY F. C.	-	-	-
ECOUEU F.C.	-	-	-
HERBLAY SUR SEINE FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	-	4
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	-	5
ROISSY EN France U.S.	7	-	7
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	8	-	8
<b>ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
ENT. MARLY FONTENAY	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ARGENTEUIL F.C.	-	-	-
EZANVILLE ECOUEU US	-	-	-
FOSSES F. U.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	-	2
VAUREAL F. C. M.	9	-	9
BEZONS U. SECTION OM.	11	-	11
PRESLES U.S.L. FOOTBALL	F	F	F
MONTSOULT BAILLET US	F	F	F
THILLAY VAUD HERLAND	F	F	F

F : équipe forfait général

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les

Notre partenaire FAIR - PLAY



EKINSPOORT

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	-	-	-
VAUREAL F. C. M.	-	-	-
ECOUEU F.C.	1	-	1
DEUIL ENGHIEU F.C.	2	-	2
ENT VIARMES BELLOY	3	-	3
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
DOMONT F.C.	F	F	F
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PL	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F



# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2021/2022

## JEUNES U16

### TOTAL des POINTS MALUS /BONUS

Arrêté au

8 juin 2022



M : MALUS - B : BONUS

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
OSNY F.C.	1	- 4	- 3
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	-	-	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	2	-	2
F.C. HERBLAY SUR SEINE	2	-	2
BEZONS U. SECTION OM.	2	-	2
FRANCONVILLE F.C.	6	-	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	6	-	6
ARGENTEUIL F.C.	10	-	10
A. S. ERAGNY F. C.	12	-	12
GOUSSAINVILLE F.C.	17	-	17

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
GROSLAY F.C.	2	-	2
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	3	-	3
CORMEILLAIS A.C.S.	4	-	4
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	5	-	5
ERMONT AM. S.	5	-	5
ARGENTEUIL F.C.	5	-	5
SARCELLES A.A.S.	7	-	7
CERGY PONTOISE F.C.	10	-	10
<b>VAUREAL F. C. M.</b>	<b>41</b>	-	<b>41</b>

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
ST LEU 95 F.C.	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
U. S. PERSAN 03	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	1	-	1
DEUIL ENGHEN F.C.	8	2	6

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ENT. MARLY FONTENAY	-	8	- 8
ST BRICE F.C.	-	-	-
BEAUCHAMP A.S.	2	-	2
R. C. ARGENTEUIL	3	-	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	-	3
FRANCONVILLE F.C.	7	-	7
ARNOUVILLE F. A.S.	7	-	7
GONESSE R.C.	8	-	8
CORMEILLAIS A.C.S.	11	-	11
<b>COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY</b>	<b>34</b>	-	<b>34</b>
<b>VAUREAL F. C. M.</b>	<b>41</b>	-	<b>41</b>
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	2	- 2
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
DOMONT F.C.	-	-	-
ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	1	-	1
FOSSES F. U.	4	-	4
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	-	5
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5	-	5
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	-	7
<b>MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.</b>	<b>42</b>	-	<b>42</b>

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	-	-	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
MENUCOURT A.S.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN F.C.	-	-	-
BEZONS U. SECTION OM.	1	-	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	5	-	5
MONTMORENCY F.C.	10	-	10
AUVERS ENNERY F.C.	10	-	10
FOSSES F.U.	F	F	F
ROISSY EN France US	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES	-	6	- 6
ENT. MARLY FONTENAY	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	-	-	-
ADAMOIS O.	-	-	-
PERSAN US 03	2	-	2
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	-	2
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESS	2	-	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
OSNY F.C.	-	- 2	- 2
A. S. ERAGNY F. C.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	-	-	-
<b>MONTMAGNY S.</b>	<b>20</b>	-	<b>20</b>
BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	F	F	F
COURDIMANCHE A.S.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux



# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2021/2022

## JEUNES U14

### TOTAL des POINTS MALUS /BONUS

Arrêté au 8 juin 2022



M : MALUS - B : BONUS

U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ST LEU 95 F.C.	-	8	- 8
A. S. ERAGNY F. C.	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
SARCELLES A.A.S.	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	-	-	-
OSNY F.C.	2	- 2	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	1	-	1
ARGENTEUIL F.C.	2	-	2
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	-	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	8	-	8
CERGY PONTOISE F.C.	9	-	9

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ARNOUVILLE F. A.S.	-	-	-
CORMEILLAIS A.C.S.	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
FRANCONVILLE F.C.	-	-	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	-	-	-
ST BRICE F.C.	2	-	2
DEUIL ENGHEN F.C.	4	2	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	7	-	7
GARGES LES GONESSE F.C.M.	24	-	24

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	-	6	- 6
ENT. MARLY FONTENAY	4	8	- 4
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	-	-	-
SARCELLES A.A.S.	-	-	-
U. S. PERSAN 03	1	-	1
ST PRIX E.S.	3	-	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	4	-	4
HERBLAU SUR SEINE F.C.	10	-	10
VAUREAL F. C. M.	10	-	10
BEZONS U. SECTION OM.	20	-	20
VILLIERS LE BEL J.S.	26	-	26

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.			-
ADAMOIS O.			-
BEZONS U. SECTION OM.			-
FOSSES F. U.			-
GOUSSAINVILLE F.C.			-
MONTMORENCY F.C.			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
DOMONT F.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MENUCOURT A.S.	-	6	- 6
GONESSE R.C.	-	2	- 2
ENT. GROSLAY EZANVILLE	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	-	1
ECOUEN F.C.	4	-	4
DEUIL ENGHEN F.C.	4	-	4
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	4	-	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	5	-	5
ST LEU 95 F.C.	7	2	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	32	4	28

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ENT. MARLY FONTENAY	-	10	- 10
ARGENTEUIL F.C.	-	-	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	-	2
ARNOUVILLE F. A.S.	3	-	3
U. S. PERSAN 03	3	-	3
OSNY F.C.	7	- 4	3

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
FOSSES F. U.	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	-	-
SARCELES AAS	-	-	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	-	-	-
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	4	-	4
ERMONT AM. S.	4	-	4
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	-	5
COURDIMANCHE A.S.	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
GROSLAY F.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	-	4	- 4
BEAUCHAMP A.S.	-	-	-
ENT. BOISSY CHARS ARRONVILLE	-	-	-
ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
HERBLAY SUR SEINE FC	-	-	-
AUVERS ENNERY F.C.	3	-	3
SARCELLES AAS	4	-	4
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOL	6	-	6
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F
COURDIMANCHE A.S.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	6	- 6
GONESSE R.C.	1	2	- 1
BEAUCHAMP A.S.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
FRANCONVILLE F.C.	-	-	-
MONTAMGNY SP	-	-	-
PONTOISIENNE J.S.	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
ECOUEN F.C.	18	2	16
PIERRELAYE FC	F	F	F



F : équipe forfait général

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux

Notre partenaire  
FAIR - PLAY







# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2020/2021

## CHAMPIONNATS DIMANCHE MATIN & CHAMPIONNATS FUTSAL - TOTAL des POINTS de MALUS



**Arrêté au 8 juin 2022**

**M : MALUS - B : BONUS**

CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	2	- 2	-
CORMEILLAIS A.C.S.	3	-	3
ST BRICE F.C.	4	-	4
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	-	6
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	8	-	8
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	9	-	9
MACCABI SARCELLES	14	-	14
A. S. ERAGNY F. C.	17	-	17
<b>MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95</b>	<b>64</b>	<b>- 4</b>	<b>60</b>
BEAUCHAMP A.S.	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	-	- 4	- 4
AS TOHO	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	15	-	15
ST BRICE FC	F	F	F
VAUREAL FCM	F	F	F
SARCELLES AAS	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2 B	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	-	- 4	- 4
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
<b>THILLAY ESM</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>27</b>
<b>VIARMES ASNIERES OL.</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
DOMONT FC	F	F	F
PRESLES USL	F	F	F
VILLIERS LE BEL FC	F	F	F
ENT. BOISSY OSNY	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	-	-	-
SARCELLES A.A.S.	-	-	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	-	1
MONTMAGNY S.	1	-	1
FRANCONVILLE F.C.	1	-	1
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	2	-	2
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3	-	3
CERGY PONTOISE F.C.	4	-	4
ST LEU 95 F.C.	8	4	4
NEUVILLE S/OISE A.S.	8	-	8
<b>MARLY LA VILLE E.S.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	40	-	40

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	1	4	- 3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	-	-	-
GROSLAY F.C.	-	-	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	-	2
ST PRIX E.S.	2	-	2
FOSSÉS F. U.	3	-	3
A. S. ERAGNY F. C.	4	-	4
MONTMORENCY F.C.	4	-	4
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	5	-	5
GOUSSAINVILLE F.C.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
OSNY F.C.	2	- 4	- 2
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	-	-	-
DEUIL ENGHIEU F.C.	-	-	-
ECOUEU FC	-	-	-
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOURS	1	-	1
BEAUCHAMP A.S.	1	-	1
ARGENTEUIL F.C.	3	-	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	-	6
<b>BOUFFEMONT A.C.F.</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>29</b>

F : équipe forfait général

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	-	-	-
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	-	-	-
LES SPORTIFS DE GARGES	1	-	1
MONTMORENCY FUTSAL	2	-	2
ATTAINVILLE FUTSAL C.	4	-	4
CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	6	-	6
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	6	-	6
CERGY PONTOISE F.C.	7	-	7
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	8	-	8
<b>EAUBONNE C.S. MUNICIPAL</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>21</b>
OSNY UNITED	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE USC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	-	-	-
MONTMAGNY FOOT SALLE 2	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL C.	1	-	1
ARGENTEUIL F.C.	3	-	3
DEUIL ENGHIEU F.C.	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	7	-	7
<b>RACING CLUB D'ARGENTEUIL</b>	<b>24</b>	<b>- 4</b>	<b>20</b>

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
ST BRICE A. SO	-	-	-
MY SARCELLES FUTSAL	1	-	1
FUTSAL CLUB GADJOSTARR	4	-	4
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	-	6
PARIS CDG FUTSAL	F	F	F

Notre partenaire  
**FAIR - PLAY**

